

24

UNE SAISON  
PHOTO  
À TOULOUSE



**1+2**

Photographie  
& Sciences

## APPEL À CANDIDATURES POUR DEUX PHOTOGRAPHES ÉMERGENT·E·S

Résidence de création «Photographie & Sciences»  
du 1er mars au 30 avril 2024 à Toulouse

À l'initiative de Philippe Guionie, la Résidence 1+2 est depuis fin 2015 un festival de résidences de création associant la photographie et les sciences, ancré à Toulouse et en Occitanie, à vocation européenne. Soutenu·e dans ses recherches par les institutions universitaires (Université de Toulouse) et scientifiques (CNRS Occitanie Ouest, Muséum d'Histoire naturelle de Toulouse, Cité de l'espace, etc.) et des chercheur·e-s basé·e-s à Toulouse et sa métropole, ainsi qu'en Occitanie, chaque résident·e crée une oeuvre personnelle et inédite. Il-elle est aussi accompagné·e par un parrain et une marraine appartenant au monde de la photographie et des sciences. En associant la photographie et les sciences, la Résidence 1+2 produit, valorise et promeut une photographie d'auteur·e-s en liens étroits avec le patrimoine scientifique exceptionnel des territoires.

Les créations photographiques sont présentées en octobre et novembre, sur plusieurs supports différents dont une série d'expositions et un coffret composé de trois ouvrages publié par les Éditions Filigranes au sein de la collection Toulouse. Une semaine inaugurale est organisée autour du Colloque national – Photographie & Sciences où photographes, scientifiques, parrain et marraine, journalistes et publics échangent lors de tables rondes thématiques.

La Résidence 1+2 impulse ainsi une réflexion sociétale commune, dans une dynamique collective associant tous les publics.

1plus2.fr

# LA RÉSIDENCE 1+2 - TOULOUSE

## «Photographie & Sciences»

### CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à candidatures a pour finalité la sélection de deux photographes émergent-e-s pour l'édition 2024 de la Résidence 1+2 "Photographie & Sciences" à Toulouse. Aucune limite d'âge n'est demandée.

**Toutes les écritures photographiques contemporaines sont concernées.**

#### > PRISES EN CHARGE PAR LA RÉSIDENCE 1+2

- Un trajet AR (domicile-Toulouse).
- Un logement collectif pendant deux mois (1er mars - 30 avril).
- La gratuité des transports collectifs (métro & bus) dans l'agglomération toulousaine.
- Les fournitures nécessaires à la création pendant la résidence à hauteur de 500 euros maximum.
- Une rémunération totale de 2820 euros pour deux mois (soit 800 euros /mois TTC et 20 euros de per-diem pour chaque jour de présence effective à Toulouse).
- Une équipe technique autour du-de la lauréat-e pendant le temps de création.
- La production d'une exposition à hauteur de 2000 euros maximum. Les oeuvres créées sont exposées et un maximum de 3 oeuvres rejoignent le fond d'oeuvres de la Résidence 1+2 qui assure une rémunération forfaitaire pour la monstration de cette collection lors de futures expositions individuelles et/ou collectives. Les négatifs et/ou fichiers numériques originaux restent la propriété de l'auteur-e.
- La publication d'un ouvrage individuel aux Éditions Filigranes (dans le coffret de la collection *Toulouse*, valorisation à hauteur de 3800 euros) et une signature à Paris Photo.
- 30 ouvrages individuels sont remis au-à la lauréat-e.
- La prise en charge de l'auteur-e pendant la semaine inaugurale de la Résidence 1+2 (octobre) : transports, logement, per-diem.
- La Résidence 1+2 s'engage à n'utiliser les images fournies par l'auteur-e que dans un but de promotion du programme. Elle s'engage à contacter l'auteur-e pour obtenir son autorisation et convenir des conditions des droits d'auteur-e dans l'éventualité d'une utilisation des images qui dépasserait ce cadre.

#### > ENGAGEMENTS DU OU DE LA LAURÉAT-E

**Aucun frais de participation n'est demandé.**

Les 6 pré-sélectionné-e-s se verront soumis-es à un entretien oral de 45 mn devant un jury final et en public. Celui-ci pourra se faire en distanciel ou en présentiel (préférable) à Toulouse.

- Chaque lauréat-e s'engage à être présent-e pendant les deux mois de résidence à Toulouse et à un certain nombre d'évènements organisés en 2024 à Toulouse, Paris et Arles.
- Le-la lauréat-e atteste et garantit que les oeuvres sont des créations originales au sens de la loi française sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'oeuvres protégées.
- Le-la photographe atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les oeuvres, ou les auteur-es et ayants droits d'oeuvres reproduites sur celles du photographe, lui ont donné leur autorisation pour la reproduction et la représentation de leurs images ou de leurs oeuvres.
- Dans le but de promouvoir leur travail et la Résidence 1+2, les lauréat-es accordent à la Résidence 1+2 le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière pour les producteurs et les auteur-es (télévision, internet, programmes, affiches, flyers...). Cette autorisation vaut aussi pour toutes les publications ou événements lié-es à la Résidence 1+2.
- La participation à une table ronde lors du colloque annuel de la résidence (octobre 2024).
- Chaque lauréat-e est attentif-ve à la mention "Résidence 1+2, Toulouse, 2024" pour toutes publications ou évènements lié-es à la Résidence 1+2.
- Le respect de l'ensemble des articles de la convention établie avec la Résidence 1+2.

*L'inscription implique pour le-la candidat-e, l'acceptation des conditions générales énoncées ci-dessus.*

# Dossier de candidature

Date limite de réception des dossiers : **DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023 à 19H**

Les futur-e-s lauréat-e-s seront sélectionné-e-s sur la qualité de leurs travaux précédents mais surtout sur la pertinence et la faisabilité du projet proposé à Toulouse, sur la thématique "Photographie & Sciences".

La sélection des deux jeunes photographes de l'édition 2024 se fera en deux temps : un jury de pré-sélection puis un jury final, composés de personnalités issues du milieu institutionnel, photographique, scientifique, et de représentant-e-s de la presse spécialisée.

La décision du jury de sélection sera souveraine et sans appel.

**-JURY DE PRÉ-SÉLECTION : 15 septembre 2023 (6 dossiers sont retenus).**

**-JURY FINAL (en public) : 15 octobre 2023 (entretien oral de 45 minutes).**

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

- Une biographie et un CV,
- Une sélection de travaux photographiques (1 à 2 séries cohérentes de 20 images maximum),
- Un texte présentant la démarche artistique (2000 caractères maximum),
- Une note d'intention détaillée, décrivant les étapes et perspectives de travail du projet "Photographie & Sciences" à réaliser sur le territoire de Toulouse en collaboration avec les interlocuteurs scientifiques souhaités (laboratoires du CNRS Occitanie Ouest, Universités, etc.). **Attention : ne pas solliciter les scientifiques en amont.**
- La fiche d'inscription ci-dessous, remplie et signée, fait office de pré-contrat.

L'envoi de ce dossier de candidature se fera par WeTransfer, sur un seul document, au format PDF (compatibles Mac/PC et sans qu'aucun téléchargement de logiciels ne soit nécessaire), à l'adresse suivante : [philippeguionie@orange.fr](mailto:philippeguionie@orange.fr)

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINÉS PAR LE JURY.**

## INSCRIPTION (document à remplir et à signer)

Nom : ..... Prénom : .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

Adresse : ..... Code postal : /...../...../...../...../...../

Ville : ..... Pays : .....

Nationalité : ..... Âge : .....

Signature suivie de la mention "Lu et approuvé" :

*En signant ce dossier de candidature, le-la candidat-e accepte les conditions générales de la Résidence 1+2 énoncées dans cet appel à candidatures (cf page précédente)*

# ANNONCE DES LAURÉAT·E·S - ÉDITION 2024

## MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

Pour toutes informations

**Philippe Guionie**  
Directeur de la Résidence 1+2

[philippeguionie@orange.fr](mailto:philippeguionie@orange.fr)

Tél : +33 (0)6 09 39 70 29

FACEBOOK : résidence 1+2  
INSTAGRAM : residence1plus2  
TWITTER : residence1plus2  
LINKEDIN : Résidence 1+2

